



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Lecture des décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

DEL-2015-102

Numéro de la délibération : 2015/102

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 29/06/2015

Date de convocation du conseil : 23/06/2015

Date d'affichage de la convocation : 23/06/2015

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. Jacques PÉRAN, M. Alain PIERRE, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Philippe AMOURETTE par M. Hervé JESTIN, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. Jacques PERAN, Mme Madeleine JOUANDET par Mme Laurence KERSUZAN, M. François-Denis MOUHAOU par Mme Soizic PERRAULT, M. Yvon PÉRESSE par M. Yann LORCY, M. Eddy RENAULT par Mme Emmanuelle LE BRIGAND

Était absente : Mme Faten ARAB-JAZIRI

Lecture des décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Rapport de Madame La Maire

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 17 avril 2014 confiant à la Maire certaines compétences du conseil,

Vu les arrêtés de la Maire en date du 23 avril 2014 donnant délégation aux Adjointes,

Considérant que les décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 doivent faire l'objet d'un rapport au conseil municipal,

Nous vous proposons :

de prendre acte des décisions prises entre le 11 avril 2015 et le 12 juin 2015, soit les décisions numérotées DC/2015/0009 à DC/2015/0012 (selon le tableau ci-annexé).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 30 juin 2015

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Numéro	Objet	Service
DC/2015/0001	Convention d'utilisation des locaux du collège Charles Langlais par l'association "Gymnastique pontivyenne évolutive"	DEA
DC/2015/0002	Décision relative aux marchés et accords-cadres de moins de 200 000 euros – Marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation du clos et du couvert de l'école de Stival	CTM
DC/2015/0003	Décision du maire relative à l'acceptation de dons et legs – Don d'un costume breton	DEA
DC/2015/0004	Décision relative aux marchés et accords-cadres de moins de 200 000 euros – Consultation pour les prestations techniques au Palais des Congrès	DEA
DC/2015/0005	Décision relative à l'acceptation de dons et legs – Renonciation au legs de Monsieur Pierre HENANFF	SGA
DC/2015/0006	Décision relative à la réalisation d'emprunts ou d'opérations financières – Programme d'emprunt 2015 – Réalisation d'un emprunt de 750 000 € auprès du CMB	Finances
DC/2015/0007	Convention d'utilisation des locaux du collège Romain Rolland par l'association "Club 41"	DEA
DC/2015/0008	Conventions avec l'inspection académique du Morbihan pour l'utilisation des locaux scolaires des écoles élémentaires publiques	DEA
DC/2015/0009	Décision relative aux marchés et accords-cadres de moins de 200 000 euros – Marché de travaux relatif à la rénovation des services population et DEA en mairie, lot n°2 menuiseries-cloisons sèches : Entreprise Menuiserie Bévan de Lignol pour 27 238,80 € TTC	CTM
DC/2015/0010	Décision relative aux marchés et accords-cadres de moins de 200 000 euros – Marché de peinture à l'école Albert Camus – Entreprise Le Roux Peinture de Pontivy pour 23 853,58 € TTC	CTM
DC/2015/0011	Décision relative aux marchés et accords-cadres de moins de 200 000 euros – Achat d'une aspiratrice mécanique de voirie – Entreprise Glutton Cleaning Machines, division Lange Christian S.A. de Andenne (Belgique) pour 13 660,80 € pour le Glouton et 4 626,00 € pour la remorque	CTM
DC/2015/0012	Décision relative aux marchés et accords-cadres de moins de 200 000 euros – Marché de fourniture relatif à l'achat d'une scène mobile pour les services techniques – Entreprise SAMIA DEVIANNE SA de Florensac (34) pour 45 557,82 € TTC	CTM
